

MAIRIE DE SAINT-JUDOCE
Bourg
22630 SAINT-JUDOCE
Téléphone 02 96 27 41 59
E-mail : admin.mairiestjudoce@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze et le vingt-quatre novembre deux mil quinze,
le Conseil Municipal de Saint-Judoce, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Martial FAIRIER, Maire.
PRÉSENTS : Martial FAIRIER, Guillaume LE FORESTIER, Rozenn CHAMPALAUNE,
Philippe HEUZE, Dominique LEMERCIER, Sébastien HOMO, Yannick NIVOL, Gilles
LASSALLE, Jean-François GABILLARD, René NIVOL, Joël JOUET, Cyrille DESPORTES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien HOMO.

Absent ayant donné pouvoir : Jacky ANDEOLE à Dominique LEMERCIER, Céline
FORTIN à Philippe HEUZE, Evelyne HOUSSAIS à Guillaume LE FORESTIER.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de présents au moment du vote : 12 + 3 pouvoirs

Nombre de votants : 15

**N° 2216 – OBJET : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNAL 2015-2021**

Dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, Le Préfet des Côtes d'Armor a présenté le projet
de schéma départemental de coopération intercommunal du département (voir annexe
jointe).

Ce schéma comporte deux sous parties, une première visant à réorganiser les
intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus proche des
bassins de vie, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics
de proximité sur des territoires cohérents, une deuxième prévoyant la rationalisation des
syndicats de gestion intercommunaux et mixtes.

Au vu de ces éléments, le Maire propose :

De délibérer pour ou contre le projet départemental intercommunal concernant la future
collectivité (Dinan Communauté – CC pays de Caulnes – CC Rance Frémur).

Après délibération, le Conseil Municipal, refuse à l'unanimité le projet départemental
mentionné ci-dessus.

Pour copie conforme,
Envoyée en S/Préfecture

Le Maire,
Martial FAIRIER



